

## Rapport aux délégués syndicaux

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Rapport n°2024 025**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 23 septembre 2024

### Objet : **Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique**

Le 19 septembre 2022, les statuts d'Eure Normandie Numérique ont évolué avec l'acquisition d'une compétence nouvelle « Services et outils numériques » pour accompagner les collectivités et EPCI dans leurs besoins en matière de développement de leurs services numériques pour l'accomplissement de leurs missions propres.

En deux ans, le nombre d'adhérents à cette nouvelle compétence est passé de 0 à 316 communes adhérentes sur les 585 que compte le département de l'Eure (soit 54%) et 47 syndicats (type SIVOS, SIVU, SIVOM etc.) sur les 135 que compte le département (soit 35%). Le département de l'Eure et l'ensemble des 13 EPCI de l'Eure ont également adhéré.

Aussi, il convient de mettre à jour la liste des adhérents annexée au statut du syndicat.

Cette forte montée en puissance montre le besoin prégnant pour les entités publiques d'être accompagnées en matière de numérique.

Cette modification statutaire est également l'occasion de mettre à jour certaines clauses nécessitant notamment des précisions.

Ainsi, sont modifiés principalement :

- La liste des adhérents au SMO au titre de la compétence à la carte "services et outils numériques" ;
- Des précisions quant à l'activité du Syndicat au titre de ses compétences ;
- L'encadrement sur les rapports exceptionnels sur table ;
- La désignation du Président ;
- Des précisions sur les recettes et dépenses du syndicat.

Une version compilée des statuts du SMO intégrant ces modifications est jointe au présent rapport.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

**Délibération n°2024 025**

Réunion du 23 septembre 2024

**Objet : Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique**

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier l'article L1612-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°2023 002 du 13 mars 2023 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-13 du 17 avril 2023 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Le Comité syndical, réuni le 23 septembre 2024 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications des statuts d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier les statuts comme annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la modification des statuts comme précisé ci-dessus.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 15
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3
- Collège commune : 8
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 23 septembre 2024

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



*Date publication : 27/09/2024*